

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 24 JUIN 2021

Conseil + secrétaire + 28 personnes bourgeoises + 2 personnes non bourgeoises + réviseur.

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale des comptes 2020 en souhaitant une cordiale bienvenue aux bourgeoises et bourgeois et en les remerciant d'être venus ce soir.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule des comptes de la Bourgeoisie et de la Municipalité, contenant l'ordre du jour de la présente assemblée ainsi qu'un message explicatif.

Le Président excuse Messieurs Nicolas AYMON et Didier BONVIN.

Afin constituer valablement cette assemblée, il propose de nommer deux scrutateurs, soit Mme Josiane BONVIN et M. Marc-André CONSTANTIN. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée. Elle est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 25 février 2021
2. Présentation des comptes 2020
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des comptes 2020 et décharge aux organes responsables
5. Nomination de l'organe de révision
6. Nomination de la commission bourgeoisiale
7. Demandes d'agrégation à la bourgeoisie : Alain Jordan, Henri, Marielle, Valentin & Manon Hess, Bastian Bonvin, Jacqueline Bonvin, Stéphanie Constantin
8. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 25 février 2021

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune comme pour la dernière assemblée de manière à ce que chaque citoyenne bourgeoise et citoyen bourgeois puisse en prendre connaissance.

A l'unanimité, l'assemblée n'en demande pas la lecture.

Le Président indique que le règlement bourgeoisial a été homologué par le Conseil d'Etat en date 21 avril dernier.

L'assemblée n'ayant ni remarques ni questions à formuler, il demande aux bourgeoises et bourgeois qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées.

Celui-ci est accepté à la majorité des personnes présentes, une personne s'abstient.

Le Président remercie les bourgeoisies et les bourgeois pour leur confiance et le secrétaire pour la bonne tenue du procès-verbal.

2. Présentation des comptes 2020

Les comptes 2020 ont été distribués par voie de tout ménage. Un message explicatif aussi clair que possible accompagne le livret des comptes.

Ceux-ci ont été élaborés par notre secrétaire caissier et la fiduciaire Nofival, vérifiés par la commission des finances et approuvés par le conseil bourgeoisial.

Le Président rappelle l'importance de l'eau pour la bourgeoisie qui représente le 95% des revenus.

Le secrétaire bourgeoisial présente les comptes sous forme de diapositives.

L'exercice 2020 présente les résultats suivants:

- L'amortissement légal de Fr. 212'612.90 est totalement couvert par la marge d'autofinancement de Fr. 300'474.00, le résultat dégage un boni d'exercice de Fr. 87'861.10 et la fortune augmente pour s'élever à Fr. 1'054'896.98.
- La marge d'autofinancement ne couvre pas la totalité des investissements nets de Fr. 696'612.90, la dette augmente donc de Fr. 396'138.90 pour atteindre un endettement net de Fr. 985'604.02.

Le Président met ensuite les comptes en discussion et se tient, avec le secrétaire, à disposition de l'assemblée pour tout complément d'information, question ou autre.

Comme l'assemblée n'a pas de questions, il passe parole au réviseur, représenté ce soir par M. Bernard CHABBEY.

3. Rapport du réviseur

Le rapport complet faisant partie intégrante du fascicule des comptes, M. CHABBEY donne lecture de l'essentiel de celui-ci.

Le Président remercie la fiduciaire Nofival SA à Sion et M. CHABBEY en particulier pour le travail effectué et la bonne collaboration et propose de passer à l'approbation des comptes de la bourgeoisie.

4. Approbation du rapport et des comptes 2020 et décharge aux organes responsables

A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes et le rapport de l'organe de révision et donne décharge aux organes responsables. Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

5. Nomination de l'organe de révision

Le Président indique que le Conseil bourgeoisial propose de renommer la fiduciaire Nofival SA comme organe de révision pour la période législative 2021-2024.

A l'unanimité des bourgeoises et bourgeois présents, l'assemblée accepte cette proposition.

M. Chabbey remercie le conseil bourgeoisial et les bourgeoises et bourgeois pour la confiance témoignée.

6. Nomination de la commission bourgeoisiale

Le Conseil bourgeoisial propose les membres suivants :

- Nicolas Aymon
- Guy Bonvin
- Hugo Bonvin
- Jean-Michel Bonvin
- Léonard Bonvin
- Stéphanie Constantin
- Pierre-André Coupy
- John Torrent, membre et secrétaire de la commission

A la majorité des bourgeoises et bourgeois présents, moins une abstention, l'assemblée accepte cette proposition.

7. Demande d'agrégation à la bourgeoisie : Alain Jordan, Henri, Marielle, Valentin & Manon Hess, Bastian Bonvin, Jacqueline Bonvin

Le Président explique qu'il devient de plus en plus compliqué de savoir qui est bourgeois ou non et qui a droit aux avoirs bourgeoisiaux ou non.

Concernant la participation aux assemblées, celles-ci sont publiques. L'assemblée peut toutefois décider le huis clos si un intérêt prépondérant public ou privé l'exige. Les tiers qui assistent à l'assemblée ne sont pas autorisés à prendre la parole et doivent se comporter de manière convenable sous peine d'être exclus de la salle.

Peuvent voter en matière bourgeoisiale :

- Les bourgeoises et bourgeois jouissant des droits civiques, domiciliés dans la commune où ils possèdent la bourgeoisie
- Les bourgeoises et bourgeois domiciliés dans le canton qui en ont manifesté l'intention par écrit au président de la bourgeoisie. Cette déclaration reste valable pour toute la période administrative en cours. A défaut d'une telle requête, la bourgeoisie ou le bourgeois peut simplement assister à l'assemblée mais ne peut en aucun cas voter ou intervenir lors de celle-ci.
- Seuls les bourgeoises et bourgeois domiciliés dans la commune peuvent participer aux élections.
- Ils ne peuvent participer aux élections et votations que dans une seule commune bourgeoisiale.

A l'unanimité l'assemblée accorde l'agrégation à la bourgeoisie d'Arbaz à :

- Alain Jordan
- Henri, Marielle, Valentin & Manon Hess
- Bastian Bonvin
- Jacqueline Bonvin
- Stéphanie Constantin

Jean-Michel remercie l'assemblée et leur souhaite la bienvenue au sein de la bourgeoisie.

Le président informe que la famille Hess, excusée ce soir (vacances) offrira l'apéro et une agape lors de l'assemblée de décembre.

Le Conseil bourgeoisial a aussi décidé qu'à l'avenir les demandes d'agrégation ne seraient traitées qu'en présence des requérants.

7. Divers

Le Président passe la parole à l'assemblée et répondra dans la mesure de ses connaissances aux questions posées.

A la demande d'un bourgeois qui souhaite savoir si la séparation de la bourgeoisie et de la commune est toujours d'actualité, Jean-Michel répond que oui et rappelle que la constitution va changer et qu'il est prévu dans cette dernière que la bourgeoisie soit séparée de la commune.

Dans cette attente il souhaite redynamiser la commission bourgeoisiale et par la même la bourgeoisie. Les assemblées ont été séparées aussi dans ce but.

La parole n'étant plus demandée, il clôt cette assemblée à 19h26 en remerciant les bourgeois et bourgeois présents pour leur participation et leurs interventions auxquelles il espère avoir pu répondre de manière claire et à satisfaction.

Il invite les personnes qui le désirent à partager, à table, un apéritif et une raclette.

Le Président

Le Secrétaire